



SPÉCIAL CONGRÈS HLM EN RETRAIT SUR LE PRÉCÉDENT



A VOTRE SERVICE
«GRANDS TRAVAUX» 2012
La concertation a démarré...











**EN VUE** 

### Monsieur Pernot décoré

eaucoup d'émotion dans une ambiance d'amitié pour la cérémonie de remise de la médaille dans l'ordre du mérite par le maire, **Patrick JARRY** à monsieur **Marcel PERNOT**, président d'une amicale CNL des locataires depuis plus de quarante ans au 6, rue de la Paix dans le quartier du parc-sud.

Entouré de nombreuses personnalités, dont plusieurs élus : Marie-Claude GAREL, Présidente de l'Office, Jean-Pierre CAMPOS, vice-Président, André CASSOU, maire-adjoint, ainsi que du Directeur général de l'Office, Pierre-Hugues LORLEAC'H, du Directeur général des services techniques de la ville, François CHATEAU, monsieur PERNOT a dû surmonter sa timidité naturelle et sa modestie légendaire pour accepter d'être honoré pour les années passées au service des locataires de son immeuble.

Le Maire a tenu à le féliciter de son engagement permanent pour la préservation du cadre de vie de sa tour et a souligné toute l'importance que la municipalité attache à l'existence d'associations de citoyens qui entretiennent ou créent le lien social indispensable à la qualité de vie dans la ville.

« Cité-mag » se joint à ces félicitations et le salue chaleureusement.





En fond : Succès di deuxième festival de concerts de palier...





### SPÉCIAL CONGRÈS HLM EN RETRAIT SUR LE PRÉCÉDENT

«Le climat est triste et morose cette année»





# Mode d'emploi ENLÈVEMENT DES VOITURES VENTOUSES

Les parkings aériens ne sont pas des parkings privés...





### Mode d'emploi BUDGET

«GRANDS TRAVAUX» 2012

La concertation a démarré





# Parenthèse DEUXIÈME FESTIVAL DE CONCERTS DE PALIER

Deuxième succès

Bulletin de l'OMHLM de la ville de Nanterre • N° ISSN 125-5622 • 93, avenue Joliot-Curie 92000 Nanterre

Tél.: 01 47 25 66 66 • Fax 01 47 21 77 70 • E.mail: siege@ophlm-nanterre.fr

Directeur de la publication : Pierre-Hugues Lorléac'h • Rédacteur en chef : Gilbert Loriguet • Rédacteur en chef Adjoint: Sonia Marcelle • Maquette : Guy Chaillou Photographies : Olivier Perrot • Publicité : HSP Tél. : 01 55 69 31 00 • Imprimerie : L.N.I. Gennevilliers 92635 CEDEX

Tirage: 11 000 exemplaires • Distribution gratuite.











# Éditorial

'est avec un sentiment d'inquiétude renforcée que je suis revenue de Bordeaux ou s'est tenu, du 26 au 29 septembre dernier, le congrès de l'USH (Union Sociale pour l'Habitat, qui unit les familles du mouvement HLM).

Durant ces trois jours c'est le diagnostic aggravé de la situation du logement social dans notre pays qui a été commenté et présenté par la plupart des intervenants, à commencer par le Président de l'USH, Thierry REPENTIN: « 1,2 million de ménages sont en attente d'un logement social ».

L'avenir proche n'est pas rassurant pour ces familles de demandeurs quand on sait que l'aide à la pierre dans le budget 2012 chute de 13,2 % (soit 50 millions d'euros).

Les organismes d'HLM se verront encore ponctionnés l'an prochain de 240 millions d'euros sur leurs fonds propres, sous la forme d'un prélèvement par l'État de 2,5 % sur les loyers versés par les locataires.

De même que le 1 % qui devra verser à l'État 3,25 milliards sur ses ressources, alors que sa mission, rappelons-le, est de loger les salariés.

Symboliquement, à l'inverse, le Gouvernement maintient son objectif obsessionnel d'une « France de propriétaires ». Le dispositif du prêt à taux zéro plus (PTZ+) est à nouveau reconduit. Précisons qu'il profite à 36 % des plus hauts revenus et coûtera une fois encore 2,6 millions d'euros aux finances publiques.

Le congrès aura été aussi l'occasion de dénoncer une nouvelle fois une politique qui met gravement en cause la mixité sociale indispensable aux équilibres urbains et à l'égalité des chances.

Les représentants des grandes associations de locataires, des syndicats, les élus des villes à forte proportion de logements sociaux ont redit leur indignation devant la mansuétude dont bénéficient les communes qui se refusent toujours à respecter la loi SRU.

Réaffirmons-le ici: si toutes les communes imposaient, comme Nanterre, l'obligation de compter 40 % de logements sociaux dans tous les projets de construction d'habitations, la crise du logement ne serait plus l'un des problèmes principaux de nos concitoyens.

> Marie-Claude Garel Présidente de l'Office Conseillère municipale déléguée Conseillère générale des Hauts-de-Seine



La tribune du congrès

UN CONGRÈS HLM EN RETRAIT SUR LE PRÉCÉDENT

Le climat est triste et morose cette année

'est le sentiment d'une grande partie de ses acteurs, bailleurs, représentants des associations de locataires, syndicalistes, élus locaux, qui ont exprimé une certaine déception à l'issue des travaux de ce 72ème congrès de l'Union sociale pour l'Habitat.

« Le climat est triste et morose cette année » déplorait la responsable de la CNL d'Aquitaine qui trouvait que le congrès 2011 avait été bien modeste au plan de la protestation par rapport à celui de Strasbourg en 2010. Il faut dire que le ton du Président de l'USH, Thierry REPENTIN à l'ouverture du congrès avait laissé espérer une tout autre détermination. Celui-ci avait en effet déclaré: « ce congrès sera celui de la mobilisation ». En fait au fil des débats et tables rondes, malgré des inter-

ventions très critiques et dénonciatrices de la politique gouvernementale qui dégage chaque année un peu plus l'État de son devoir de solidarité nationale, c'est sur un consensus mou que le congrès annuel du mouvement HLM s'est achevé.

On attendait des décisions d'appel à l'action et à la protestation, qui auraient associé, puisque c'est le credo de l'USH, les locataires à la défense du logement social, l'annonce d'initiatives de sensibilisation à la crise du logement, des projets de délégations, de pétitions auprès du secrétariat au logement, on a eu droit à un accueil courtois et compassé du secrétaire d'État APPARU et à une motion mi-chèvre mi-chou qui finira comme les autres, dans les archives de l'Union.

• • •



© USH

### ENTENDU À LA TRIBUNE ET DANS LES COULOIRS DU CONGRÈS

# • Thierry REPENTIN, Président de l'USH, a vivement critiqué ceux qui veulent assigner aux HLM la mission de réserver « le parc HLM aux ménages les plus pauvres, balayant d'un revers de manche les consé-

quences sur les équilibres urbains et sur l'égalité des chances. Un enfant défavorisé risque davantage de connaître l'échec scolaire, le chômage et la vio-



## Spécial Congrès

lence s'il vit dans un quartier défavorisé que s'il vit dans un quartier mixte et diversifié ».

Il considère qu'actuellement les limites sont atteintes, « avec plus de trois quarts des locataires HLM qui ont un niveau de revenu inférieur à 1400 € par mois par ménage et un tiers des emménagés récents vivant avec moins de 950 € par mois, c'est-à-dire sous le seuil de pauvreté ».

### Michel FRÉCHET Pour la CGL :

« La grave crise du logement que nous vivons aujourd'hui et ses causes, qui sont le reflet des maux de notre société, sont suffisamment connues pour que je ne m'attarde pas à les développer ici.



La CGL propose plusieurs pistes pour répondre à cette crise. Mais deux sont essentielles pour nous :

- D'une part, la création d'un service

public du logement qui, à l'image des autres grands services publics, sera unique et animé par des fonctionnaires dépendant de l'État

- D'autre part, un blocage général des loyers et l'encadrement des charges y compris pour le secteur HLM.

La situation actuelle n'est plus tenable pour les locataires et si la production massive de logements, notamment sociaux, est une des conditions pour sortir de cette crise insupportable que nous subissons depuis trop longtemps, elle ne saurait constituer à elle seule la solution unique pour remettre notre pays sur les rails d'une politique du logement visant à loger tous nos concitoyens.

Je vais maintenant enlever ma casquette de représentant de la CGL pour prendre celle d'intervenant au nom des cinq organisations représentatives des locataires. »

### DÉCLARATION COMMUNE AU CONGRÈS

Les cinq organisations nationales représentatives (L'AFOC, la CGL, la CLCV, la CNL et la CSF) sont des partenaires indispensables de vos organismes. Elles assu-



rent un lien et un rôle social et économique essentiel pour les habitants. C'est pourquoi, la concertation à laquelle nous sommes attachés nécessite des moyens matériels et financiers.

Lors des états généraux du logement qui ont vu le jour sous l'impulsion du président de l'USH, cette nécessité a été clairement réaffirmée.

La concertation est considérée comme essentielle par l'USH dans ses déclarations politiques, elle l'est beaucoup moins dans la pratique. Les moyens matériels et financiers pour la concertation sont pourtant comme vous le savez, inscrits dans la loi SRU. Sous prétexte qu'ils n'ont pas été précisés par décret, ils sont dans la pratique souvent inexistants ou pour le moins disparates! La moitié des organismes n'y consacrent aucun moyen.

Alors que nos associations proposent qu'un minimum soit prévu dans un accord national, certains membres de la direction de l'USH ont suspendu les négociations en cours refusant nos propositions et le principe même d'un montant par logement et par an au motif que la majorité des organismes ici présents y seraient opposés. Qu'en est-il? Nous posons la question?

Si tel est le cas, l'incohérence manifeste entre l'esprit et le verbe des États généraux et la réalité proposée par la direction de l'USH nous conduit à nous interroger sur notre présence au sein de ces derniers. Sans moyens, la concertation est un leurre.

Pour autant, vous savez les effets positifs que cela apporte. Dans le contexte actuel de tensions sociales, d'appauvrissement des habitants, il y a urgence à encourager et soutenir les associations de locataires et leur donner les moyens d'agir. À défaut, le lien social et citoyen se délitera et disparaîtra.

C'est maintenant à vous d'y répondre.

## Spécial Congrès

### Serge INCERTI-FORMENTINI, Président de la CNL:

«Tout le monde s'accorde, à quelques exceptions aveugles ou intéressées, sur le constat de la crise du logement, qui n'a jamais été aussi grave depuis ces 50 dernières années. Le logement est une des préoccupations premières des familles. La charge logement ne cesse de peser sur le pouvoir



d'achat. L'aggravation de cette crise entraîne les familles à toujours plus d'efforts pour se loger ou se maintenir dans leur logement, rognant sur d'autres dépenses indispensables.

Aujourd'hui le manque de logements est un facteur d'exclusion sociale, de ségrégation, de relégation. Cette crise, que l'on dit économique, est celle des marchés financiers, de la course effrénée à la spéculation, dont nous subissons les conséquences et dont nous ne sommes en rien responsables. Ce Gouvernement et sa majorité veulent nous en faire payer le prix. La rigueur que l'on nous impose, la spécialisation voulue du patrimoine, le regroupement forcé des organismes, la marche en avant de la marchandisation du logement social, vont accentuer les effets de la crise, n'apportant pas de réponses aux difficultés.

N'ayons pas peur des mots. Osons à ce congrès HLM - Habitations à Loyers Modérés - être les porteurs du vécu quotidien des familles! Cette politique est celle de cadeaux pour les nantis et de l'autre celle d'attaques sans précédent contre notre modèle social et républicain: des mesures de régression sociale.

Comment peut-on, comme vous le faites dans votre rapport, qualifier « d'ambitieuses », les politiques menées entre 2005 et 2009.

Politiques « ambitieuses »! Si tel était le cas, ce serait faire fi des constats sur l'état du mal logement dans notre pays d'une part et d'autre part en contradiction avec les 15 propositions que nous avons ensemble portées lors des États généraux.

Même si nous ne partageons pas la totalité de celles-ci, nous considérons que nombre d'entre elles permettraient de replacer le logement social au cœur des priorités.

L'Union sociale pour l'habitat, doit donner de véritables perspectives. Il doit remettre le logement social au cœur des priorités des politiques publiques.

Pour la CNL, la crise du logement résulte de choix politiques et économiques effectués par les différents gouvernements et qui, depuis 2007, se caractérise par une volonté de remettre concrètement en cause la vocation et les missions du logement social. Celui-ci n'est plus une priorité. Sa marchandisation est en marche.

Monsieur le Président, continuer dans cette voie ou accompagner une telle politique, serait grave de conséquences, sur l'efficacité des aides à la personne ainsi que sur le renforcement de l'aide à la pierre pour augmenter la production de logements sociaux ou locatifs, tout d'abord, mais aussi en accession sociale à la propriété, à un coût abordable pour les familles. En un mot, serait sciée la branche sur laquelle nous sommes assis. Le désengagement de l'État est acté par ce gouvernement et pour 2012 en recul de plus de 10 %.

Beaucoup de questions sont posées! Parlant de mission, qu'en estil pour les locataires? Les familles vont subir de nouveau une hausse des loyers? Les expulsions vont-elles s'accélérer et surtout manu militari? Les organismes accepteraient-ils de subir une nouvelle ponction? Peut-on continuer les hold-up sur le 1 % logement?

Pour la CNL, il faut des choix politiques, économiques en rupture avec ceux mis en œuvre dans notre pays. L'État doit redevenir le garant d'une politique du logement efficace économiquement et socialement, dans le cadre d'une véritable solidarité nationale. ».

### Pour Stéphane PEU, Président de L'Office Plaine Saint-

**Denis,** « le congrès a été attentiste car l'échéance de la présidentielle 2012 a pesé sur les débats ».



### Marc HOURSON.

### Président de l'OPH de Gennevilliers a déclaré à la tribune :

« La précarité s'accentue, remettant désormais en cause des secteurs essentiels : alimentation, santé, et, bien entendu, logement. La menace de l'expulsion plane sur des ménages de plus en plus nombreux. Les loyers ont augmenté deux fois plus vite que les ressources, ce qui n'empêche pas l'Etat à faire condamner les municipalités qui se battent pour le droit pour tous à un logement décent, droit garanti, rappelons-le, par la déclaration universelle des droits de l'homme.

Notre pays compte près de 9 millions de personnes en situation de mal-logement. Ce chiffre, nous ne le connaissons que trop bien. Quelle solution propose l'Etat ? La pénalisation des villes qui ont plus de 35% logements sociaux en fermant les yeux sur celles qui ne respectent pas la loi SRU (que Benoît Apparu veut d'ailleurs remettre en question, cela s'appelle une provocation).

Le financement du logement social par la puissance publique est en baisse constante, avec un peu moins de 800 euros par logement, alors que l'aide au logement privé, via des exonération fiscales, est dix fois plus importante, favorisant la spéculation immobilière et des rentes qu'on croyait appartenir à un autre temps.



Le 1% logement est pillé et ne sert plus à loger les salariés. Même le mouvement patronal s'en indigne.

Mais désormais, la crise terrible que nous traversons, due à la perversité d'un système basé sur la seule plus value financière,

## Spécial Congrès

broie les individus, minore les revenus, brise les politiques de redistribution et augmente le prix des biens élémentaires. Il faut des actes clairs, courageux et protecteurs.

Une majorité des représentants des locataires, des organisations syndicales et un grand nombre de gestionnaires, devant cette crise économique et sociale qui touche plus particulièrement les foyers les plus modestes (qui sont nos locataires) demandent le gel des loyers pour 2012.

Leur demande est légitime. C'est pourquoi nous demandons que l'Etat prenne ses responsabilités et compense la perte financière que subiraient nos organismes. Il ne serait pas question en effet de rogner sur nos dépenses d'entretien du patrimoine, et sur celles découlant de la mise en place des normes énergétiques.

Michel CEYRAC.

Président des Entreprises sociales de l'Habitat (sociétés HLM anonymes) estime que « la demande de logements a changé de nature sous le double effet de la métropolisation et de la paupérisation d'une part croissante de la population ».



- Pour la CGT, Conchita AGUILAR: La crise du logement s'est hissée au premier rang des préoccupations des Français. Elle frappe durement les populations:
  - 3,5 millions de très mal-logés
  - 1 400 000 demandes d'Hlm non satisfaites,
  - Près de 700 000 personnes sont sans domicile personnel,
  - Plus de 100 000 personnes à la rue.

Les acteurs du logement estiment à 500 000 le nombre minimum de constructions annuelles nécessaires pour répondre à la demande et endiguer la crise. Il manque toujours un million de logements en France.

Le Gouvernement est passé progressivement d'une phase de désengagement financier à une phase de captation des ressources. D'une part, sur les organismes HLM par une ponction de 245 millions €. Et d'autre part, sur les ressources du « 1 % logement » en prélevant 3,4 milliards, pour les années 2012/2014 dans la poche des 11 500 000 salariés du privé, afin de financer en ses lieux et place l'ANRU et l'ANAH. Alors que, si chacun convient de l'absolue nécessite d'intervention dans les quartiers en difficulté, cela doit se faire dans le cadre d'une participation financière à parité État/Action Logement, pour le financement de l'ANRU.



Le volume des « aides à la pierre » a considérablement chuté en passant de 716 millions € en 2009 à 270 millions € en 2011.

Après avoir satisfait à l'appétit des banques avec la banalisation du livret A en 2008, le gouvernement envisage de céder encore à leurs exigences en acceptant de réduire la part centralisée auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations des fonds collectés à hauteur de 65 % au lieu de 70 % comme il s'y était pourtant engagé.

Les fonds centralisés seraient ainsi maintenus à hauteur de 160 milliards, soit la même enveloppe qu'en 2008. Cela va encore aggraver la crise du logement en diminuant la ressource disponible pour le logement social et la bonification des prêts. La CGT considère qu'il y a urgence à refonder autour du Livret A un pôle public de financement du logement et maintenir à tout prix la centralisation des fonds à la Caisse des dépôts et consignation.

La politique du logement social doit toutefois demeurer au centre de la politique générale du logement, avec la participation active de tous les acteurs, sans oublier salariés et locataires, pour un véritable Service Public du logement.

### Marie-Claude GAREL

Présidente de notre Office s'est aussi exprimée à la tribune du congrès \*: « Avec plus de huit millions de personnes mallogées voire très mal logées, les politiques publiques ont à l'évidence pris très au sérieux la question de l'accès au logement! Élaborée dans un esprit généreux, la loi DALO a, de fait, créé une nouvelle file d'attente pour l'attribution des logements sociaux.

On ne peut reprocher aux commissions départementales un manque de sérieux dans l'étude des dossiers, dont le nombre n'arrête pas de croître, en particulier dans toutes les zones tendues dont la région lle-de-France est l'archétype. Néanmoins, il faut bien constater que le nombre de logements disponibles n'a pas augmenté autant que de besoin. La loi SRU, avec ses 20 % de logements sociaux, est déjà dépassée. Il est urgent que, dans les zones tendues, on fixe un objectif de 30 %, que sur le reste du territoire, on passe à 25 % et que, partout, les villes se trouvant de fait dans l'illégalité soient enfin contraintes de respecter la loi.

Nous en sommes donc réduits à gérer la pénurie et les signatures des CUS ont été conditionnées par l'engagement des organismes à attribuer un nombre important de leurs logements vacants aux demandeurs DALO. De la même façon, le 1 % logement doit, sur ses contingents dans le neuf, leur en réserver un pourcentage conséquent.



## Spécial Congrès

On peut donc s'interroger sur la place des territoires dans ce schéma. Les efforts de construction que font certaines villes ou certaines communautés d'agglomération ne bénéficient pas à leur population ou à leurs salariés. La fracture entre la ville à vivre et la ville à travailler se creuse sans pour autant répondre aux besoins légitimes de chacun à avoir un logement de qualité à un loyer abordable et, encore une fois, la solidarité est toujours portée par les mêmes collectivités territoriales.

Envisager que les bailleurs entre eux, par des « contrats locaux de gestion territoriale », règlent les problèmes de logements pour tous, n'est pas le niveau pertinent de réponse.

Au contraire, il faut, en appui des collectivités territoriales dynamiques, que l'État, à travers un grand service public du logement, assume sa mission de solidarité nationale. Alors, au niveau territorial, les conventions entre bailleurs et collectivités prendront tout leur sens pour construire des procédures transparentes dans l'attribution des logements sociaux.

Le logement locatif social se doit d'être reconnu comme le logement universel accessible à tous. Chaque partenaire a son rôle à jouer, celui du mouvement HLM n'est pas le moindre ».

- \* L'intervention de Marie-Claude GAREL est consultable en vidéo sur le site internet de l'Office.
- Les débats se sont aussi concentrés autour du seuil du logement social fixé par la loi SRU. Rappelons qu'un « palmarès du logement social » a été récemment publié par le JDD (journal du dimanche). Il faisait apparaître qu'entre 2008 et 2010, sur les 940 communes qui devaient appliquer la loi SRU, seules 591 ont rempli l'objectif fixé.

À deux jours de l'ouverture du congrès de l'USH, le secrétaire d'État au Logement a affirmé que le taux de 20 % de logements sociaux imposé par la loi SRU aux communes de plus de 3500 habitants « appliqué partout n'a pas de sens ». Il se dit : « prêt à étudier un taux de 25 % à Paris et en région parisienne, mais un taux inférieur à 20 % dans d'autres endroits. Là où la démographie est faible, où l'écart entre loyers HLM et privé est minime, pousser à faire du

#### **LES HLM EN CHIFFRES**

Selon les chiffres fournis par l'Union Sociale pour l'Habitat, le parc HLM compte en France: 4,1 millions de logements qui représentent 16 % du total des logements en France. D'autres chiffres mettent en évidence la réalité de ce secteur:

- 1,2 million de demandes de logements en attente.
- 33 % des ménages peuvent prétendre à un logement social du fait de leurs revenus.
- 1,9 million de ménages bénéficient de l'APL (aide personnalisée au logement).
- Près de 60 % des ménages ont des revenus inférieurs à 60 % des plafonds de ressources.
- 70 000 logements neufs ont été mis en chantier en 2010, 11 000 autres acquis et améliorés et 32 000 ont été acquis sans effectuer de travaux et 110 logements ont été réhabilités.
- $\bullet$  Près de 80 % de la production neuve reçoit un label de performance énergétique (HPE, THPE ou BBC).
- 85 % des logements sociaux sont en résidences collectives et 15 % individuels.
- 50 % du parc est concentré dans seulement 4 régions : Ile-de-France, Nord-Pas-de-Calais, Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

#### NANTERRE ET LE LOGEMENT SOCIAL EN CHIFFRES

Plus de 3500 demandeurs de logements Et 1458 demandeurs de mutation, au sein de l'Office

Et pourtant....

Un taux de 54% de logements sociaux 18500 logements dont 10 408 à l'OMHLM

Pour l'Office, en 2011 :

173 logements de plus mis en location Une enveloppe « grands travaux » de 4 560 000 euros TTC (fonds propres pour 3 500 000 euros et 1 060 000 euros d'aide de la Ville).

logement social n'a aucun intérêt ».

En réponse, le Président du mouvement HLM, Thierry REPENTIN considère que « le socle des 20 % est incompressible » et affirme : « Si nous voulons résorber la crise du logement et répondre à la demande des 1,2 million de ménages en attente d'un logement social, il faut à la fois augmenter ce seuil et élargir la carte des communes concernées par la loi ». Il ajoute toutefois : « Je suis d'accord à partir du moment où cette modulation se fait à la hausse, car hélas, même avec 20 % nous n'arrivons pas à résorber le déficit du pays qui est estimé à 900 000 habitations, dont 500 000 logements sociaux ».

Marie-Noëlle LIENEMANN,

Présidente de la Fédération des coopératives HLM souhaite aller vers une « programmation contraignante », prévue par la loi, assurant que « maintenant, l'État par la voie

du Préfet, doit reprendre leur droit d'urbanisme aux maires qui se montrent réticents à faire du logement social, et faire à leur place ».



( Ce dossier a été largement réalisé à partir de la synthèse de presse communiquée par le service communication de l'Union sociale pour l'Habitat auquel « Cité-mag » adresse ses sincères remerciements). LES PARKINGS AÉRIENS NE SONT PAS DES PARKINGS PRIVÉS

### FNIÈVEMENT DES VOITURES VENTOUSES



'Office, souvent interpellé par des locataires légitimement mécontents que des places de parkings aériens restent occupées pendant des semaines, voire des mois, par des voitures « ventouses » ou des épaves, signale régulièrement à la police nationale ces véhicules importuns. Ces dernières semaines, celleci a réagi un peu plus rapidement que de coutume et a procédé à plusieurs enlèvements dans des quartiers où il est particulièrement difficile, sinon quelquefois impossible de se garer, comme le Parcsud.

À la suite de ces enlèvements, des locataires qui laissent leur véhicule à la même place pendant des semaines et se contentent de les déplacer de temps en temps de deux ou trois emplacements, sont venus protester auprès de l'Office d'une manière parfois un peu véhémente.

#### Rappelons que :

Les parkings aériens ne sont pas des parkings privés, ils sont destinés à être utilisés temporairement. Les antennes et les gardiens ont la consigne de signaler à la police les voitures ventouses ; voitures qui ne bougent pas de la même place pendant plusieurs jours où qui ne sont pas en règle avec le code de la route : absence de vignette ou de badge de contrôle technique.

Ces mesures sont destinées à fluidifier l'utilisation des parkings aériens afin d'en faciliter l'utilisation par les visiteurs des locataires.

Nous vous rappelons qu'il existe dans toutes les résidences récentes des parkings souterrains qui ne sont pas complètement utilisés et vous invitons à prendre contact avec le service « Gestion locative » pour en connaître les modalités de location d'un emplacement.

C'est notamment le cas du parking « Serpent » situé dans le secteur des tours Aillaud.

Pour tous renseignements concernant ce dernier, s'adresser à l'antenne du Parc 01 47 78 45 42.



#### BRÈVES

#### **AUTOCOLLANT « STOP PUB »**

Les locataires désirant l'apposer sur leur boîte aux lettres doivent appeler le service environnement de la ville au 3992

Rappelons que l'Office n'autorise que cet autocollant.



#### **ÉVACUATIONS**

Ne jetez pas de lingettes dans vos WC. La plupart d'entre elles ne sont pas dégradables. Elles sont à l'origine de nombreux engorgements (les WC des locataires du rez-de-chaussée se bouchent et occasionnent des dégâts que chacun peut imaginer...).

Dans ce cas précis, l'Office fait appel à une société spécialisée. Le coût de la prestation est supporté par l'ensemble des locataires.



## Mode d'emploi

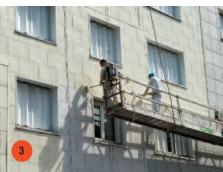
#### LA CONCERTATION A DÉMARRÉ

### BUDGET 2012 « Grands Travaux »

omme chaque année, du mois d'octobre à fin décembre, Le vice-Président de l'Office chargé du suivi des travaux, Jean-Pierre CAM-POS a repris son bâton de pèlerin de la concertation pour visiter les résidences dans chaque quartier et rencontrer les dix conseils de concertation locative locale qui segmentent le patrimoine de l'Office. But de l'opération : recueillir les souhaits, demandes et suggestions de travaux des locataires et de leurs associations afin de préparer le budget « grands travaux » de l'année suivante au plus près de leurs préoccupations. Sont bien entendu intégrées à ces réunions de concertation les demandes des techniciens des secteurs qui ne coïncident pas toujours avec celles des locataires, mais qui sont tout autant nécessaires à la préservation en bon état de leur cadre de vie. Rendez-vous dans le « Cité-mag » d'avril, sur le site internet et dans le bulletin mensuel du mois de mai pour découvrir les travaux qui auront été retenus par le Conseil central de concertation locative et ratifiés par le Conseil d'administration en fonction de l'enveloppe financière dont disposera l'Office l'an prochain.

















### **SUITE ET FIN TRAVAUX 2011**

### **LÉGENDES PHOTOS**

- 1 Peinture parties communes Champs aux Melles
- 2 Peinture du hall Musiciens Colombe
- 3 Façades Komarov (détail)
- 4 Façades Komarov
- 5 Façades Champs Pierreux
- 6 Volets Parc Nord
- 7 Faïence porche Greuze
- 8 Panneaux solaires Carriers
- 9 Modification contrôle d'accès Moulin Noir
- 10 Peinture parties communes la Colombe
- 11 Peinture parties communes Champs aux
- 12 Élagage arbres Square
- 13 Changement de sol Colombe
- 14 Façade Saint-Just
- 15 Façade Saint-Just (détail)















# A votre service



Ramassage des gros objets

Berthelot : jeudi 24/11 - 29/12

Joliot-Curie & Amandiers : jeudi 10/11 - samedi 10/12

Heudebert & Sainte-Geneviève : vendredi 04/11 - 07/12

Square, Cinémas, G. Péri,
Castel Marly & Jules Gautier mercredi 09/11 - 07/12

■ Zilina, Paul Morin & Guignons : mardi 08/11 - 06/12

André Doucet, Grands Buissons, & Moulin Noir : jeudi 03/11 - 01/12

■ Greuze, Colombe & Étang : mardi 20/11 - 20/12

Champ aux Melles, Champs Pierreux, Carriers, Fontaines & Abbé Hazard : vend. 25/11 - 23/12

Petit Nanterre : mardi 15/11 13/12

Provinces Françaises, Jeanne d'Arc
 & République : mercredi 16/11 et 14/12

Damades, Source & Sabatier : samedi 19/11 - 17/12

Félix Faure & 4 Chemins samedi 09/07 - 13/08 et 10/09

Mont Valérien & Paul Vaillant-Couturier : samedi 26/11 et 24/12

Lorilleux, Fontenelles & mardi 23/11 - 21/12

Parc Nord, Aragon & Opéra : mardi 23/11 - 20/12

BRÈVES

EXPO PHOTO 60 ANS D'HISTOIRE DE L'OFFICE



EH OUI, IL NE VOUS RESTE PLUS QUE DEUX MOIS POUR VOYAGER EN PHOTOGRAPHIE SUR LES SOIXANTE ANNÉES DE L'EXISTENCE DE VOTRE OFFICE, QUI EST UN PEU AUSSI CELLE DE NANTERRE.

RAPPELONS QUE LA BELLE EXPO RÉALISÉE PAR LE SERVICE INFO/COM. DE L'OFFICE, COMPOSÉE DE PLUSIEURS CENTAINES DE PHOTOS ANCIENNES ET DE PLUS RÉCENTES PRISES PAR SON PHOTOGRAPHE, OLIVIER PERROT, EST INSTALLÉE DANS L'ESPACE ACCUEIL DU SIÈGE AU 93 AVENUE FRÉDÉRIC ET IRÈNE JOLIOT-CURIE, VISIBLE AUX HEURES D'OUVERTURE.

POUR CEUX QUI N'AURONT PAS PU LA DÉCOUVRIR, UNE CONSOLATION : LE SERVICE INFO/COM. TRAVAILLE À LA PRÉPARATION D'UNE PLAQUETTE SOUVENIR DU 60ÈME ANNIVERSAIRE, CONTENANT UNE PARTIE DES PHOTOS DE L'EXPO, QUI SERA ADRESSÉE À CHAQUE LOCATAIRE À PARTIR DE LA FIN DÉCEMBRE.



Conseil local de Nanterre
66 rue des amandiers, 92000 NANTERRE
Tél. 01 47 21 60 99 - Fax. 01 47 21 26 81
Mail. cnl-nanterre@orange.fr
permanence sans rendez-vous
1er et 3ème mardi de chaque mois de 18h à 19h30

Expressions libres

TRIBUNE DES ADMINISTRATEURS REPRÉSENTANT LES LOCATAIRES



Tout le monde s'accorde, à quelques exceptions aveugles ou intéressées, sur le constat de la crise du logement, qui n'a jamais été aussi grave depuis 50 ans. Elle entraîne les familles à plus d'efforts pour se loger ou se maintenir dans leur logement, rognant sur d'autres dépenses indispensables.

Aujourd'hui le manque de logements est un facteur d'exclusion sociale et de ségrégation.

La rigueur que l'on nous impose et la marche en avant de la marchandisation du logement social vont en accentuer les effets, n'apportant pas de réponses aux difficultés.

Au dernier congrès de l'Union Sociale pour l'Habitat, la **CNL** a exposé ses inquiétudes face aux attaques répétées contre les logements sociaux et au déficit abyssal de leurs constructions qui remet en cause la mixité sociale et le droit au logement.

La crise du logement résulte de choix politiques et économiques des gouvernements se caractérisant par la remise en cause de la vocation et des missions du logement social.

Le logement social n'est plus une priorité.

Il est grand temps de remettre la politique du logement sur ses véritables rails et de revenir à ses principes fondateurs.

Les cadeaux fiscaux alimentent la crise et ne favorisent pas le secteur social.

Oui, la **CNL** le réaffirme, le seuil de l'inacceptable est atteint depuis longtemps.

Il faut des choix politiques, économiques en rupture avec ceux mis en œuvre dans notre pays.

L'État doit redevenir le garant d'une politique du logement efficace économiquement et socialement, dans le cadre d'une véritable solidarité nationale.

La CNL fait de larges propositions en vue des futures échéances électorales, elle les mettra en débat pour faire que demain les générations futures soient fières de nous, comme nous le sommes de nos aînés.

Pierre BERNIÈRE & Pascal FRITZ

### L'Union Sociale pour l'Habitat a tenu son congrès annuel à Bordeaux, fin septembre dernier.

Le président de la **CGL** a présenté aux congressistes un texte signé par l'ensemble des organisations nationales représentatives des locataires des logements sociaux : la CGL, la CNL, la CFS, la CLCV et l'AFOC.

Pour la première fois, les organisations se sont mises d'accord sur un document commun visant les plans de concertation locative. PLC.

En effet, la loi SRU prévoit des moyens financiers nécessaires à l'action des associations nationales représentatives.

Il est évident que la question de la participation de l'OMHLM dans les PCL sera un moment de discussions réfléchi et responsable pour l'ensemble du conseil d'administration.

L'unité affichée des associations sur le plan financier ouvre la porte à des actions unitaires concertées sur des thèmes comme le logement et qualité de vie ; vie locale et commerces de proximité ; habitat et sécurité, entre autres.

Les locataires ont des interrogations sur la transparence des décisions de la commission d'attribution de logements.

Cette question relève aussi des prérogatives des représentants des locataires et doit être une préoccupation des deux associations présentes sur le patrimoine de l'Office, la CGL et la CNL. La CGL va proposer à la Présidente de l'Office, le défi d'une journée portes ouvertes et invite la CNL à s'associer à cette idée.

Ferrazhugo.c@gmail.com 06 15 73 67 60 OMHLM - À l'attention d'Hugo FERRAZ 93 avenue Joliot-Curie 92000 NANTERRE



À ce jour, nous n'avons pas reçu de contribution d'administrateur CLES.



CITÉ CHEZ TOI

DEUXIÈME FESTIVAL DE CONCERTS DE PALIER :

### **DEUXIÈME SUCCÈS**

es douze concerts donnés durant le mois d'octobre sur les paliers de plusieurs résidences de l'Office ont atteint leur but: créer des moments de convivialité où on peut entendre, en direct, sur le pas de sa porte, de la musique de qualité jouée par des artistes, eux-mêmes de qualité. Organisés de main de maître par l'équipe de Dominique LAULANNÉ, Directeur artistique de la Maison de la musique de Nanterre, qui s'est dépensée sans compter, notamment François NIAY et Adrienne MARQUET, pour prendre les contacts, faire tomber les préventions et les craintes éventuelles des locataires, ces concerts ont connu un gros succès de participation.

À chaque fois le miracle s'est reproduit, il y a toujours eu, soit le regard captivé d'une petite fille, bouche ouverte et découvrant la musique « en direct », soit l'homme d'âge mûr écrasant une larme d'émotion parce que telle inflexion de tel passage musical le touchait au cœur. Une certitude: ne seraitce que pour ces moments, rares et précieux, de bonheur sans nuage, et parce que peut-être, sûrement, des oreilles et des cœurs ont été touchés à vie par la beauté de la musique, comme on dit « ça valait le coup » de renouveler l'expérience des concerts de palier.

Les musiciens de ce second Festival devaient retrouver leur public de palier avec de nombreux autres locataires le vendredi 4 novembre dans la grande salle de la Maison de la musique pour un concert de clôture de l'année du soixantième anniversaire de l'Office.

Nos paliers à la télé : le reportage de FR3 visible en lien sur le site de l'Office : www.omhlm-nanterre.fr/ rubrique actualité.









